

Heinz Braun, Vocation européenne de la Sarre

Légende: En décembre 1950, Heinz Braun, ministre de la Justice du gouvernement de la Sarre et délégué à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, défend dans les colonnes de la revue Notre Europe la vocation européenne de la Sarre.

Source: Notre Europe. Revue européenne. dir. de publ. Ray, Marcel. Décembre 1950, n° 1. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications.

Copyright: (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

URL: http://www.cvce.eu/obj/heinz_braun_vocation_europeenne_de_la_sarre-fr-befc8a3b-62e1-4822-9d9c-79427153d3cd.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Vocation européenne de la Sarre

par **Heinz Braun, Ministre de la Justice du Gouvernement de la Sarre, Délégué du Conseil de l'Europe.**

Le vingtième siècle, dans sa première moitié, nous a posé par deux fois un problème sarrois. Une circonstance heureuse à voulu que les mêmes hommes qui, en 1935, avaient assisté au dénouement de la première phase sarroise aient été appelés par le destin dix ans plus tard à trouver une solution à la seconde phase.

A l'encontre de tous les principes démocratiques et en particulier sans faire participer la population au Gouvernement et à la Législation, le Traité de Versailles avait imposé au pays sarrois un gouvernement issu de la Société des Nations. Un flot de centaines de millions de Marks-or venus d'au delà du Rhin inonda ce que l'on appelait le Territoire de la Sarre, afin d'y maintenir et d'y exaspérer les sentiments nationaux et nationalistes des Sarrois « opprimés et terrorisés ». L'inimitié systématique envers la France — propriétaire passagère des mines de la Sarre — fut fomentée, et la grande grève politique des mineurs de 1923 suivie d'expulsions en masse envenima l'atmosphère entre la France et l'Allemagne jusqu'à ce que Hitler à la suite du plébiscite de 1935 — de triste mémoire — récolta l'héritage de cette excitation.

La rentrée de la Sarre dans le giron de l'Allemagne fut suivie de l'introduction de la conscription générale et de l'occupation de la Rhénanie. Par la suite l'Autriche, le pays des Sudètes et la Tchécoslovaquie furent annexés, jusqu'à ce que, à la suite du conflit avec la Pologne, la deuxième guerre mondiale surgit.

Tout cela est encore trop vivant et trop proche pour que la Sarre ait déjà pu l'oublier. Les autorités responsables résolurent en 1945-46 de rendre impossible en Sarre la répétition de la lutte nationaliste et chauvine. Il fallait reconnaître les droits légitimes de la France aux réparations et à la sécurité. Le travail en commun tout naturel sur le plan économique entre la Sarre et l'Alsace et la Lorraine et qui durait depuis quatre-vingts ans ne pouvait être négligé. D'autre part, il n'était point possible de ne pas prêter attention au caractère allemand de la Sarre. Les liens culturels de ce pays avec l'Allemagne étaient intimes et vifs. Les politiciens sarrois étaient persuadés qu'ils ne négligeraient aucun de ces aspects en cherchant une entente amicale avec la France, sincère, ouverte et durable, sur le terrain économique, politique et culturel. L'union économique avec la France accompagnée d'une autonomie politique parut être la solution naturelle. Une annexion politique par la France eut été en contradiction avec le caractère ethnique du pays autant que le maintien de la Sarre dans l'Etat allemand qui eut mis en danger les droits de la France.

Il se trouva par bonheur en France des hommes décidés à s'engager dans cette voie en même temps que le peuple sarrois. Au cours de la seconde moitié de l'année 1947 la France qui jusqu'alors avait exercé la souveraineté en Sarre en qualité de pouvoir occupant octroya à celle-ci une autonomie qui servit de bâti à la Constitution du 15 décembre 1947. Des engagements bilatéraux énoncés dans le préambule de la Constitution confièrent la défense du territoire, la politique étrangère et pour la majeure partie, l'économie aux Autorités françaises compétentes. La Sarre qui n'avait pas de tradition en droit constitutionnel fut d'autant plus prête à laisser entre les mains de la France certains droits de souveraineté qu'elle nourrissait l'espoir de voir se réaliser très vite l'Union européenne. Comme la défense du territoire, la politique étrangère et l'économie étaient de nature à faire surgir des problèmes politiques, le sacrifice préalable d'une partie des droits de souveraineté en faveur de la grande voisine ne parût pas excessif aux Sarrois puisque la France les transmettrait avec ses propres droits de souveraineté à l'Europe fédérée. Avant même que les problèmes qui en résulteraient en fait et en droit fussent mis au clair, les travaux pratiques commencèrent. Fin février 1950, après deux années d'un travail intensif et fécond, la France et la Sarre se mirent à déterminer les bases juridiques de leurs relations nouvellement établies et ceci grâce à un certain nombre de conventions. Le Parlement français vient de les ratifier; mais les débats à l'Assemblée Générale avaient déjà prouvé que les choses n'en resteraient pas là et qu'ils ont permis d'entrevoir dans un temps assez rapproché la transformation de l'autonomie en souveraineté.

Il faut se réjouir de ces développements qui sont de nature non seulement à éliminer les malentendus à l'intérieur et à l'extérieur de la Sarre, mais qui viennent en outre d'établir sur le plan du droit constitutionnel

entre les deux états des rapports conformes aux exigences du temps; il faut souligner que le fait est antérieur à la création de l'Europe unie.

La population de la Sarre a pu dresser le bilan de sa situation cinq ans après la fin de la deuxième guerre mondiale. Elle n'y a constaté ni grèves politiques, ni oppressions, ni erreur; il n'a pas été question non plus du vieil esprit de haine contre un prétendu « ennemi héréditaire »; par contre un peuple ardent au travail a conclu avec la France voisine une amitié sincère et tous deux se sont engagés d'un commun accord et avec un résultat probant dans la voie de la reconstruction. Certes la population sarroise n'a pas réussi à apaiser les appréhensions de la France à l'égard de sa voisine allemande; le temps n'a pas encore pu faire son œuvre et bien des plaies continuent à saigner; mais la paix et la tranquillité dont a joui la Sarre ont permis à la France et à l'Allemagne de se rencontrer autour d'une même table pour discuter avec courtoisie et avec le désir de s'entendre du plan Schuman aussi bien que des travaux au Conseil de l'Europe. Cette entente entre les deux grands pays européens est, nul ne l'ignore, la condition première pour la paix et la prospérité du continent. Devant ces faits les quelques arguments nationalistes qui pourraient être avancés contre la solution apportée à la question sarroise telle qu'elle se présente aujourd'hui n'ont plus de poids. Les Sarrois n'ont jamais voulu faire cavalier seul; ils ont recherché et abouti à trouver cette solution dans l'intérêt des deux peuples démontrant par cet exemple aux Etats Européens de quelle manière on peut dans l'intérêt général s'élever au-dessus des scrupules nationaux.

C'est en cela que réside la vocation européenne de la Sarre.